

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY  
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2018-010

Date de convocation : **15 mars 2018**

Nombre de délégués en exercice : <b>26</b>
Nombre de membres présents : <b>20</b>
Nombre de membres votants : <b>20</b>

L'an deux mille dix-huit, le **26 MARS** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à son siège : Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, VIRET, BLOUIN, MARTIN, PERRAUD, ANTOINE, CHANA, MICHEL, BESSENAY, JASSERAND, CARRET, PEDRO, JARICOT, FONTES, JARICOT, BALAN, BAYARD, LHOPITAL.

MMES ARDOUIN, BERTHOLAT

Excusé(e)s : M. ANDREYS

### Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2017

<b>a. Résultat de l'exercice</b>	<b>1 268 681.98</b>
dont b. <u>Plus values nettes de cession d'éléments d'actif</u>	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reporté</u>	0,00
D002 du compte administratif (si déficit)	
R001 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a.+c. (1)</b>	<b>1 268 681.98</b>
si d. est négatif, report du déficit ligne D002 ci-dessous	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	1 482 237.12
D001 (si déficit)	
R001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	-2 798 585.54
<b>Besoin de financement = e.+f.</b>	<b>1 316 348.42</b>
<b>AFFECTATION (2)= d.</b>	<b>1 268 681.98</b>
<b>1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cessions d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0,00</b>
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	<b>1 268 681.98</b>
<b>3) Report en exploitation R002</b>	<b>0,00</b>
<b>DEFICIT REPORTE D002</b>	

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'affecter la totalité du résultat d'exploitation 2017 en recette d'investissement au compte 1068.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé tous les Membres présents.  
Pour copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le

Le Président  
Daniel JULLIEN

